

to so qualify and that were not previously held by the corporation.

qu'elles fassent l'objet de restrictions destinées à atteindre cet objectif mais qu'elles n'aient pas appartenu à la société.

Prohibited transfers

(2) A corporation shall not transfer shares held under subsection (1) to any person unless the corporation is satisfied, on reasonable grounds, that the ownership of the shares as a result of the transfer would assist the corporation or any of its affiliates or associates to achieve the purpose set out in subsection (1).

(2) La société ne peut transférer les actions qu'elle détient en vertu du paragraphe (1) que si des considérations raisonnables la convainquent que le transfert des actions aurait pour résultat de la rendre, ou de rendre les sociétés de son groupe ou celles qui ont un lien avec elle, mieux à même d'atteindre l'objectif visé au paragraphe (1).

5 Transferts interdits

Offence

(3) A corporation that, without reasonable cause, fails to comply with subsection (2) is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine not exceeding five thousand dollars.

(3) La société qui, sans motif raisonnable, contrevient au paragraphe (2), 15 commet une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité qui la rend passible d'une amende d'au plus cinq mille dollars.

Infraction

Directors of corporation

(4) Where a corporation commits an offence under subsection (3), then, whether or not the corporation has been prosecuted or convicted, any director of the corporation who knowingly authorizes, permits or acquiesces in the commission of the offence is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine not exceeding five thousand dollars or to imprisonment for a term not exceeding six months or to both.

(4) En cas de perpétration par la société d'une infraction visée au paragraphe (3), ses administrateurs qui y ont sciemment donné leur autorisation, leur permission ou leur acquiescement commettent également une infraction et encourent, sur déclaration sommaire de culpabilité, une amende d'au plus cinq mille dollars et un emprisonnement d'au plus six mois ou l'une de ces peines, que la société ait été ou non poursuivie ou déclarée coupable.

20 Administrateurs de la société

Where shares are transferred

(5) Where shares held under subsection (1) are transferred by a corporation, subsections 25(1), (3), (4) and (5), paragraph 110(3)(c) and subsection 113(1) apply, with such modifications as the circumstances require, in respect of the transfer as if the transfer were an issue.

(5) En cas de transfert par la société d'actions détenues conformément au paragraphe (1), les paragraphes 25(1), (3), (4) et (5), l'alinéa 110(3)c ainsi que le paragraphe 113(1) s'appliquent, compte tenu des adaptations de circonstance, comme s'il s'agissait d'une émission.

30 Cas de transfert d'actions

Transfer not void

(6) No transfer of shares by a corporation shall be void or voidable solely because the transfer is in contravention of subsection (2).

(6) Le transfert d'actions d'une société effectué en contravention du paragraphe (2) n'est pas entaché de nullité pour ce seul motif.

40 Transfert non entaché de nullité

Voting shares

**31.2** A corporation holding shares in itself or in its holding body corporate shall not vote or permit those shares to be voted unless the corporation

**31.2** La société doit, pour exercer le droit de vote attaché à des actions émises par elle ou par sa personne morale mère,

Actions avec droit de vote

(a) holds the shares in the capacity of a legal representative; and

a) les détenir en qualité de mandataire; et

(b) has complied with section 147."

b) se conformer à l'article 147.»